

Forêt communale d'Aglans - Travaux forestiers - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Office National des Forêts nous informe que la commune de Besançon est susceptible d'obtenir une subvention pour des travaux en forêt d'Aglans.

L'Office National des Forêts, dans le cadre du plan de gestion, a établi un programme de travaux de dégagement de semis sur les parcelles 9 - 17 - 21 - 38 - 39.

Le montant estimé des travaux s'élève à 91 400 F HT comprenant les honoraires de l'ONF, et dont le financement serait assuré ainsi :

1 - une subvention de 40 % soit 36 560 F HT sur le budget concerné du Ministère de l'Agriculture,

2 - un autofinancement de 60 % soit 54 840 F HT à prévoir aux budgets des forêts des années 1993-1994-1995-1996.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme de travaux de dégagement de semis sur les parcelles 9 - 17 - 21 - 38 - 39 de la forêt d'Aglans, d'un montant de 91 400 F HT,

- solliciter de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) l'octroi d'une subvention au taux de 40 % soit 36 560 F HT,

- inscrire en dépenses et en recettes la somme correspondante à réception de l'arrêté de subvention aux imputations suivantes : 896/235.87501.31200 et 896/1051.87501.31200,

- s'engager à autofinancer à hauteur de 54 840 F HT l'opération envisagée aux budgets des forêts 1993-1994-1995-1996,

- confier les travaux à l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention du 6 février 1989,

- autoriser M. le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au paiement du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte des propositions du Rapporteur.